

Département de la DROME  
**Commune de VALENCE**

**MAITRE D'OUVRAGE :**

**SCEA GRIMAUD**  
Plovier  
**26000 VALENCE**

■

# " **Projet d'ouvrage de production d'électricité solaire** "

■

## **Annexes 2 et 5**

**CADASTRE**

Section : ZK  
Lieu-dit : Thodore  
Parcelle : 50

Référence dossier : 18000  
Document réalisé par : MU

<b>Indice</b>	<b>Modifications</b>
0	Octobre 2018 : Examen cas par cas



E-mail : [contact@dmn-ge.com](mailto:contact@dmn-ge.com)  
[www.dmn-ge.com](http://www.dmn-ge.com)

Gilles MAISONNAS Sylvain NYSIAK Manuel PLUSQUELLEC

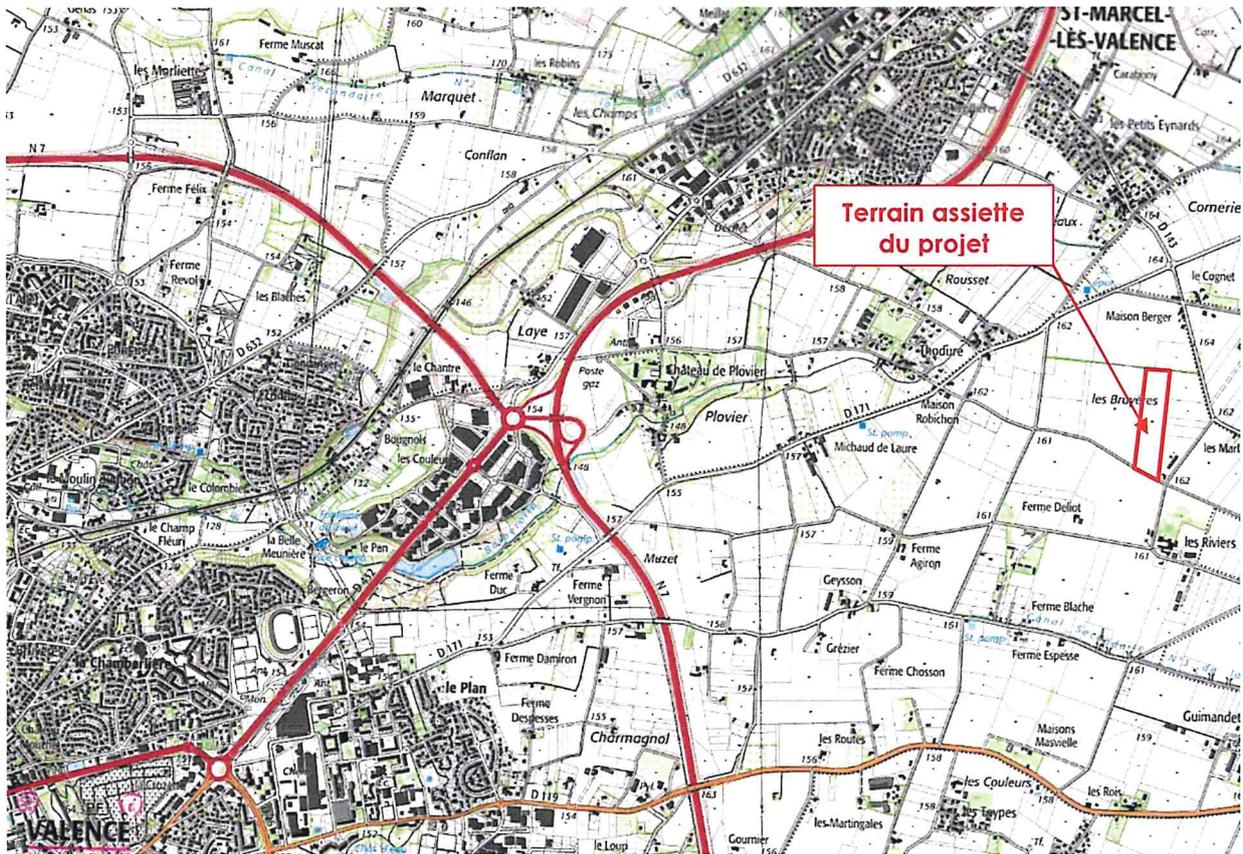
**Géomètres Experts Foncier D.P.L.G - Urbanisme**  
**Bureau d'études VRD - Diagnostics Immobiliers**

14 rue du Docteur Cadet - BP 72      Le Genève B - Rue Bon - BP 77      110 av Jean Jaurès - BP 50098  
07304 TOURNON SUR RHÔNE CEDEX      26102 ROMANS SUR ISÈRE CEDEX      26601 TAIN L'HERMITAGE CEDEX  
Tél. 04 75 08 02 53 - Fax 04 75 07 16 40      Tél. 04 75 71 30 44 - Fax 04 75 71 72 08      Tél. 04 75 06 52 34

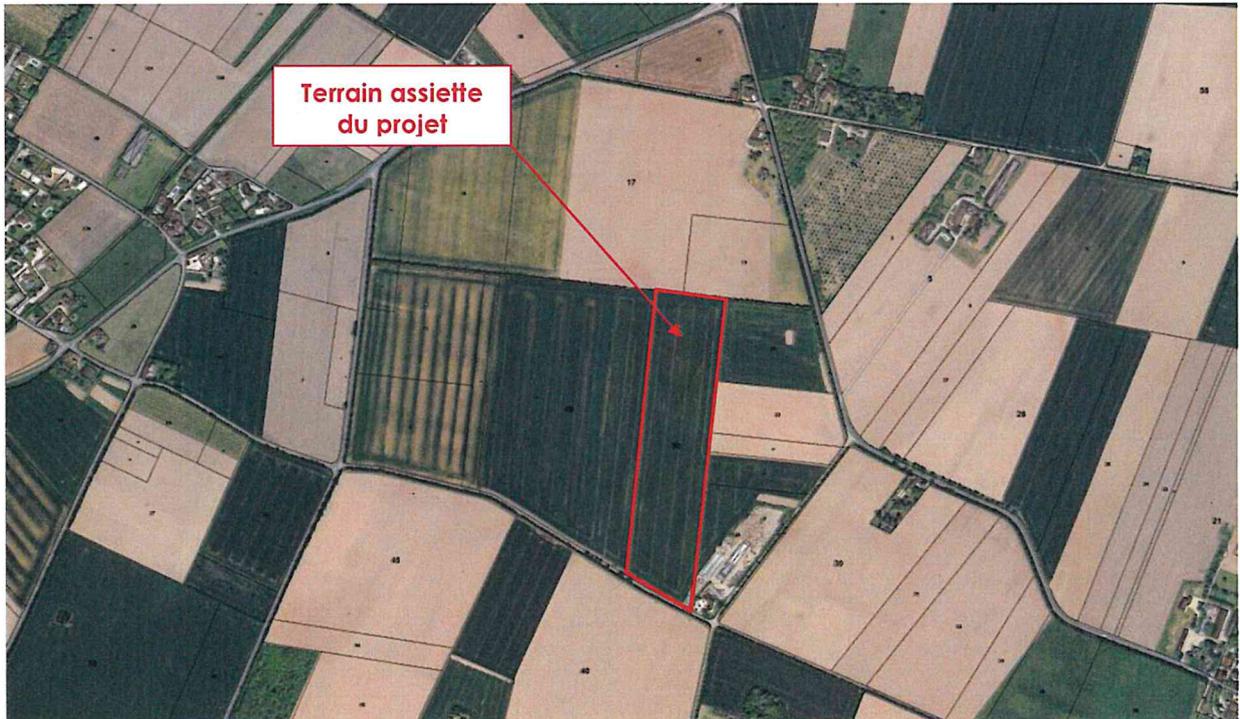
**Permanences :**

11 rue Danthony - 26260 SAINT DONAT SUR L'HERBASSE - Tél. 04 75 45 17 55 (le mercredi matin et vendredi après-midi)  
2 rue Chalamet - 07270 LAMASTRE - Tél. 04 75 06 50 77 (le mardi)  
15 avenue de Provence - 26120 MONTELIER - Tél. 04 69 30 14 94 (le mardi matin et jeudi matin)

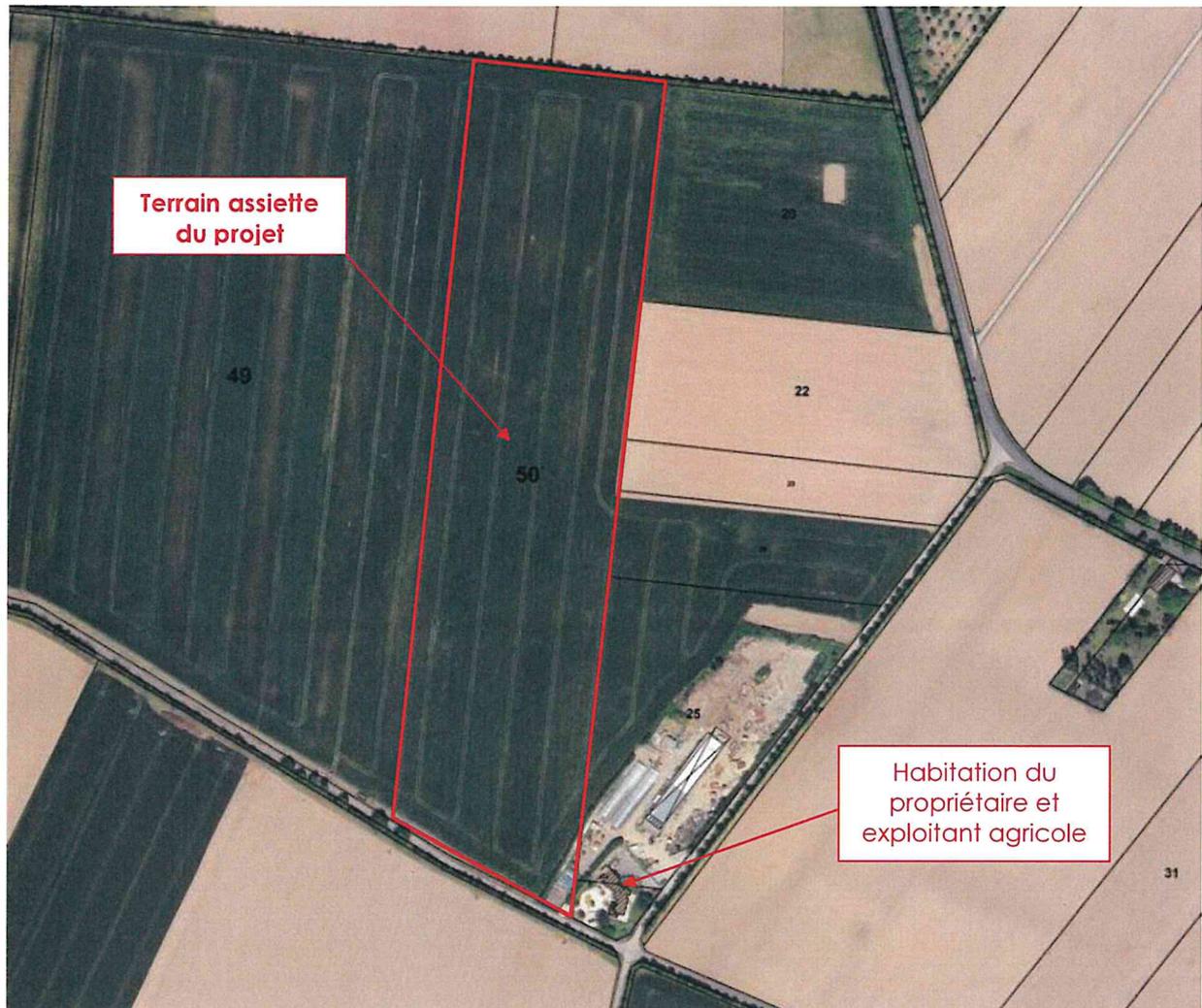
Le projet se situe en bordure nord est du territoire communal de Valence, dans la plaine agricole. Il est éloigné des zones d'habitation et des principales infrastructures routières. Il n'existe aucun cours d'eau, zone boisée ou corridor biologique à proximité du site.



Localisation du projet sur carte IGN au 1/25 000ème



Vue aérienne au 1/8 000ème des abords du projet (date de la prise de vue : aout 2015)  
(source : Géoportail)



Vue aérienne au 1/4 000<sup>ème</sup> des abords du projet (date de la prise de vue : aout 2015)  
(source : Géoportail)

Pour le détail des installations projetées, le plan masse et les prises de vues depuis le sol :  
se reporter au document Extrait du dossier de Permis de Construire.



**BENJAMIN BALLAY**  
architecte

**NOTA IMPORTANT :**

Ces plans ne sont en aucun cas des plans d'exécution. Toutes les entreprises et corps d'états devront réaliser les études et plans d'exécutions nécessaires à la réalisation des travaux.

NOTA IMPORTANT: Le présent document constitue la propriété intellectuelle de la société Benjamin Ballay Architecte. Loi du 1103/1957 modifiée par la loi du 03/07/1985 codifiée aux articles L111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Loi du 01/07/1987. Sa reproduction et son utilisation même partielles est interdites.

Objet: Construction de serres et hangars à Valence

Phase: PERMIS  
The releve parcellaire

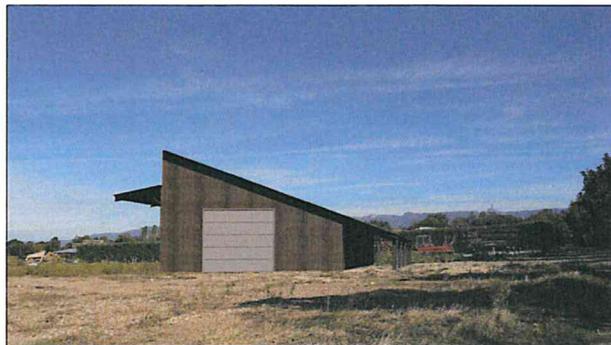
Maire d'ouvrage: SCEA GRIMAUD

ARCHITECTE: **BENJAMIN BALLAY**  
architecte

N° de plan: 03

Date: 24/09/2016

Remarque:



## PERMIS DE CONSTRUIRE

### Construction de serres et hangars à Valence

#### DEMANDE DE PC - CERFA

PC-1	PLAN DE SITUATION
PC-2.b	PLAN DE MASSE - Hangar 1
PC-2.c	PLAN DE MASSE - Hangar 2
PC-2.d	PLAN DE MASSE - Serre
PC-2a	PLAN DE MASSE
PC-3	PLAN EN COUPE
PC-4	NOTICE DESCRIPTIVE
PC-5a	PLAN DES FACADES - Hangar 1
PC-5b	PLAN DES FACADES - Hangar 2
PC-5c	PLAN DES FACADES - Serre
PC-5d	PLAN DES TOITURES - Hangar
PC-5e	PLAN DES TOITURES - Serre
PC-6	INSERTION
PC-7	VUE DE PRES
PC-8	VUE DE LOIN

**DOSSIER AGRICOLE :**  
- Fiche de renseignement complémentaires  
- Attestation d'affiliation  
- Relevés parcellaires d'exploitation MSA  
- Plan général de situation

Objet :  
Construction de serres et hangars à Valence

Phase :

Foie :  
Page de garde A3

Maitre d'ouvrage :  
SCBA CRIBAUD

ARCHITECTE :

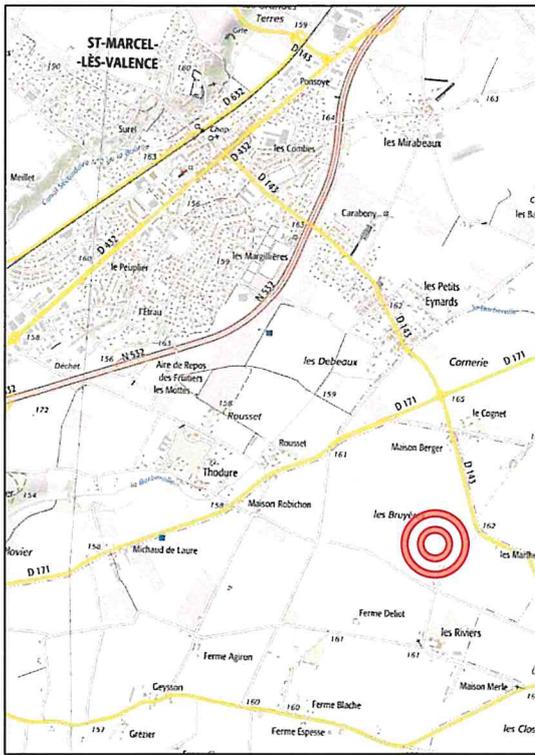
 **BENJAMIN BALLAY**  
architecte

N° de plan :

Date :  
24/09/2018

Echelle :

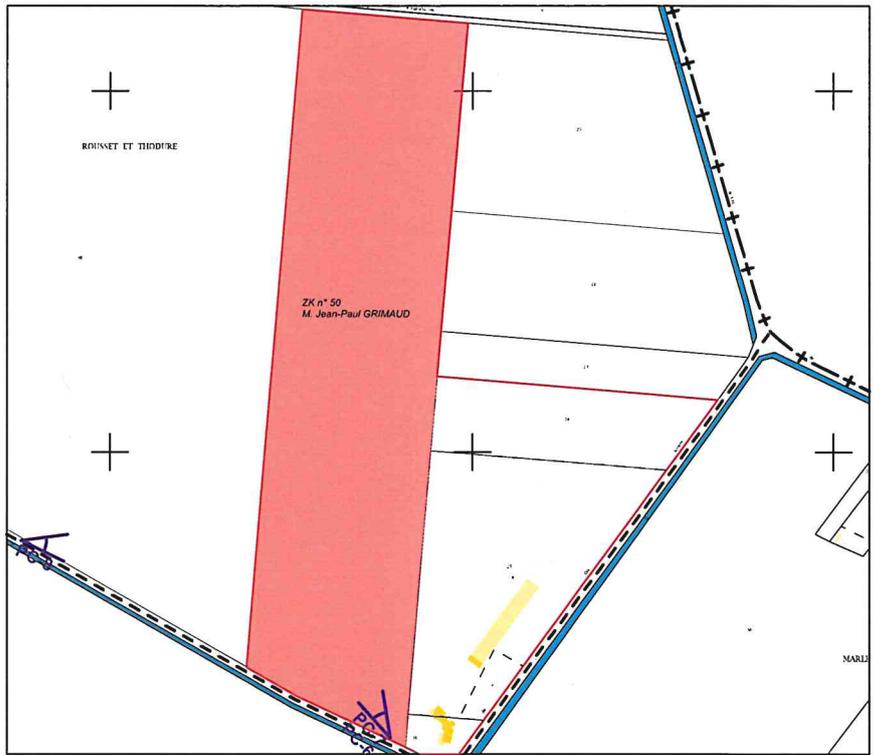
Signature :



EXTRAIT IGN 1/25000

0(m) 250 500 1250

Le terrain, situé sur la commune de Valence (26), est issu de la parcelle n°50. Cette parcelle est d'une surface de 55 145 m<sup>2</sup>, elle est repérée en section ZK du cadastre.



EXTRAIT CADASTRAL 1/25000

0(m) 25 50 125

BENJAMIN BALLY architecte

NORD



**NOTA IMPORTANT :**

Ces plans ne sont en aucun cas des plans d'exécution. Toutes les entreprises et corps d'états devront réaliser les études et plans d'exécutions nécessaires à la réalisation des travaux.

NOTA IMPORTANT: Le présent document constitue la propriété artistique de la société Benjamin Bally Architecte. Loi du 11/05/1927 modifiée par la loi du 03/07/1985 codifiée aux articles L111-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle. Loi du 07/07/1982. Sa reproduction et son utilisation même partielle est interdite.

Client: Construction de serres et hangars à Valence

Phase: PERMIS  
Type: PLAN DE SITUATION

Maitre d'ouvrage: SCEA GRIMAUD

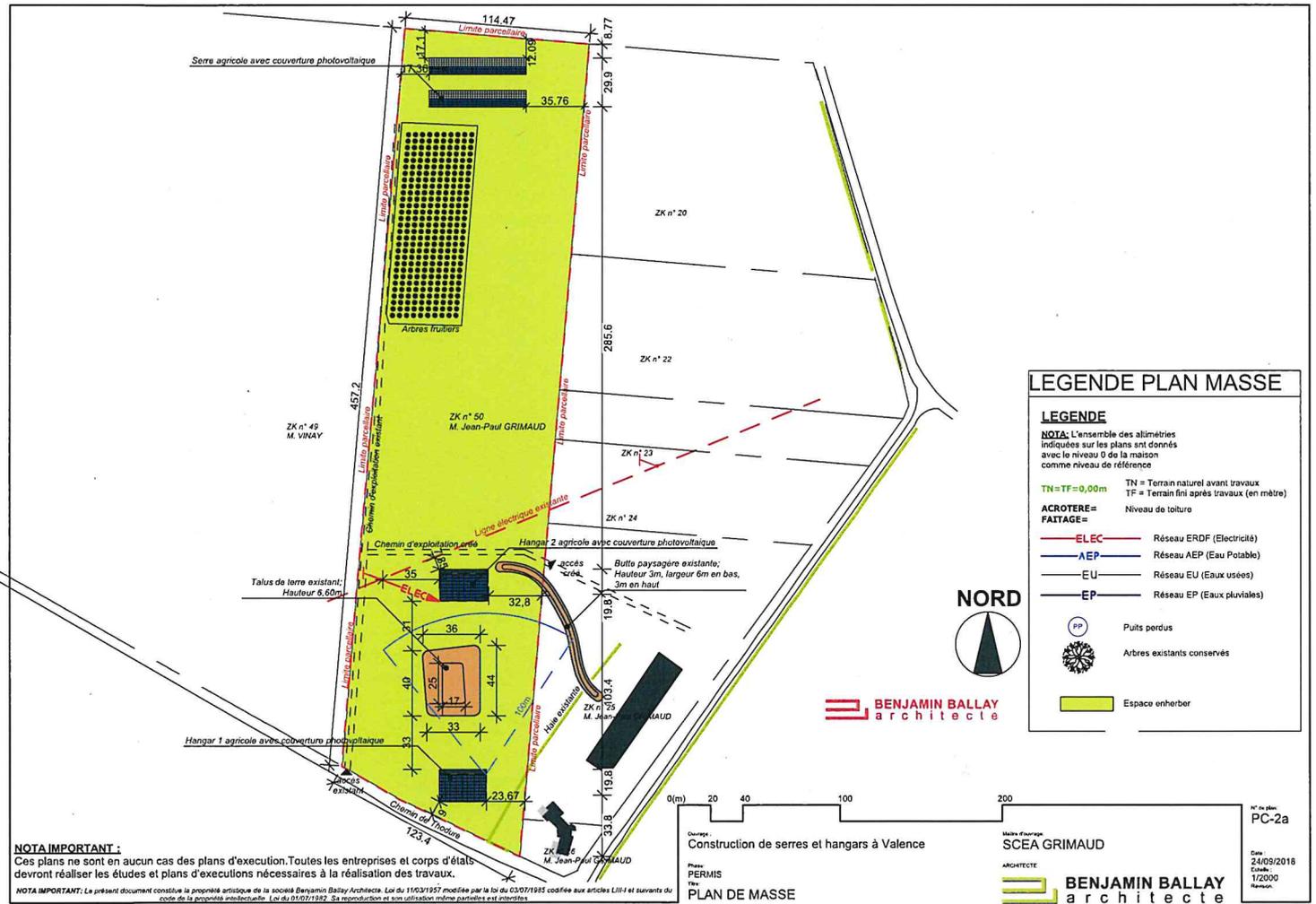
ARCHITECTE: BENJAMIN BALLY architecte

N° de plan: PC-1

Date: 24/09/2018

Catégorie:

Remarque:



### LEGENDE PLAN MASSE

**LEGENDE**

**NOTA:** L'ensemble des altimétries indiquées sur les plans snt donnés avec le niveau 0 de la maison comme niveau de référence

TN=TF=0,00m    TN = Terrain naturel avant travaux  
 TF = Terrain fini après travaux (en mètre)

ACROTÈRE= Niveau de toiture  
 FAITAGE=

ELEC    Réseau ERDF (Electricité)  
 AEP    Réseau AEP (Eau Potable)  
 EU    Réseau EU (Eaux usées)  
 EP    Réseau EP (Eaux pluviales)

PP    Puits perdus  
    Arbres existants conservés  
    Espace enherbé



**BENJAMIN BALLAY**  
architecte

0(m) 20 40 100 200

Objet : Construction de serres et hangars à Valence

Maitre d'ouvrage : SCEA GRIMAUD

Phase : PERMIS

Architecte : **BENJAMIN BALLAY** architecte

PLAN DE MASSE

N° de plan : PC-2a

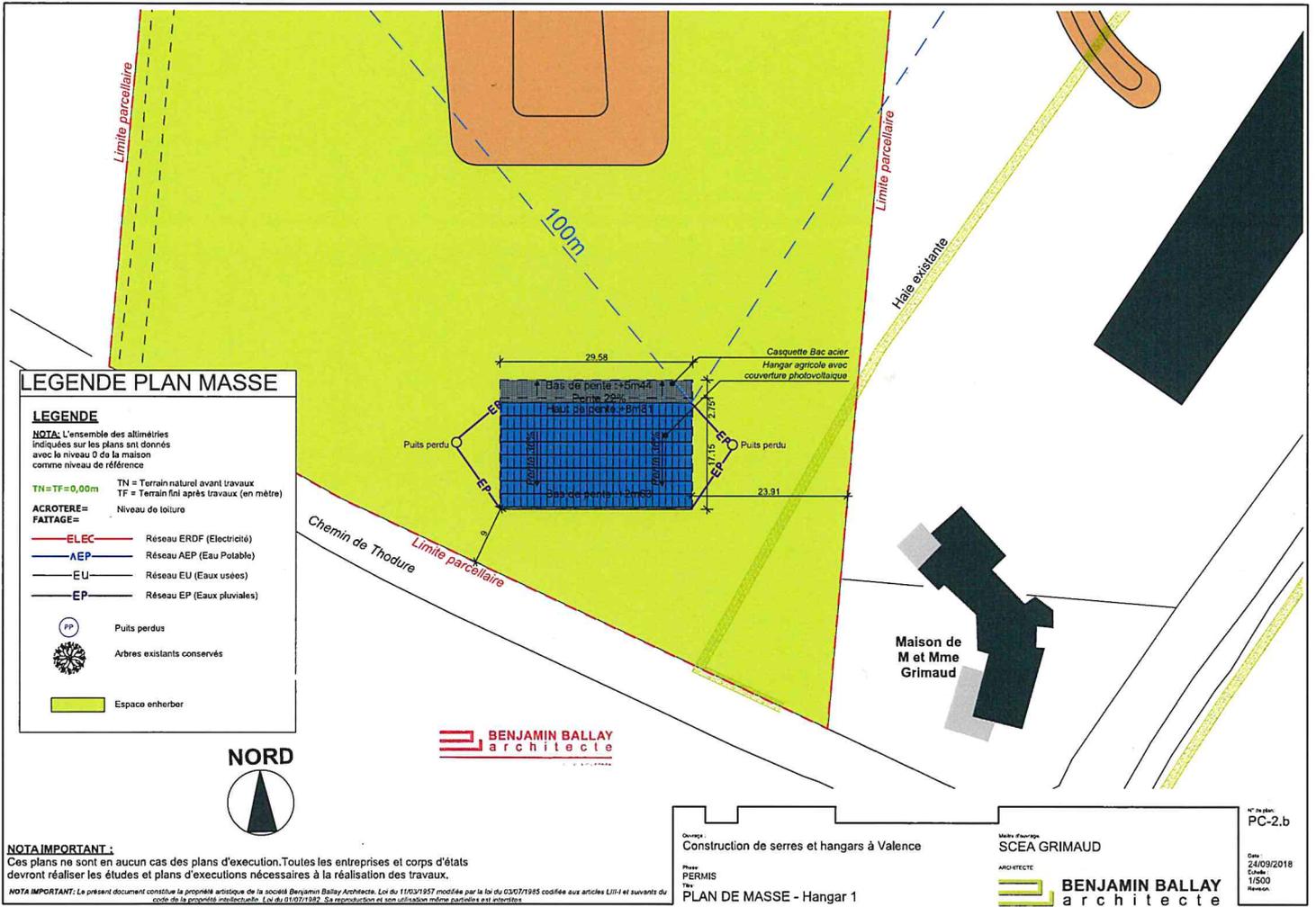
Date : 24/09/2018

Echelle : 1/2000

Remarque :

**NOTA IMPORTANT :**  
 Ces plans ne sont en aucun cas des plans d'exécution. Toutes les entreprises et corps d'états devront réaliser les études et plans d'executions nécessaires à la réalisation des travaux.

**NOTA IMPORTANT:** Le présent document constitue la propriété artistique de la société Benjamin Ballay Architecte. Lot du 11/03/1957 modifiée par la loi du 03/07/1985 codifiée aux articles L111 et suivants du code de la propriété intellectuelle. Loi du 01/07/1982. Sa reproduction et son utilisation même partielle est interdite.



**LEGENDE PLAN MASSE**

**LEGENDE**

**NOTA:** L'ensemble des allimétries indiquées sur les plans antérieurs avec le niveau 0 de la maison comme niveau de référence

TN=TF=0,00m  
 TN = Terrain naturel avant travaux  
 TF = Terrain fini après travaux (en mètre)

- ACROTÈRE=** Niveau de toiture  
**FAITAGE=**
- **ELEC** Réseau ERDF (Electricité)
  - **AEP** Réseau AEP (Eau Potable)
  - **EU** Réseau EU (Eaux usées)
  - **EP** Réseau EP (Eaux pluviales)

- PP Puits perdus
- Arbres existants conservés
- Espace enherbé



**BENJAMIN BALLAY**  
 architecte

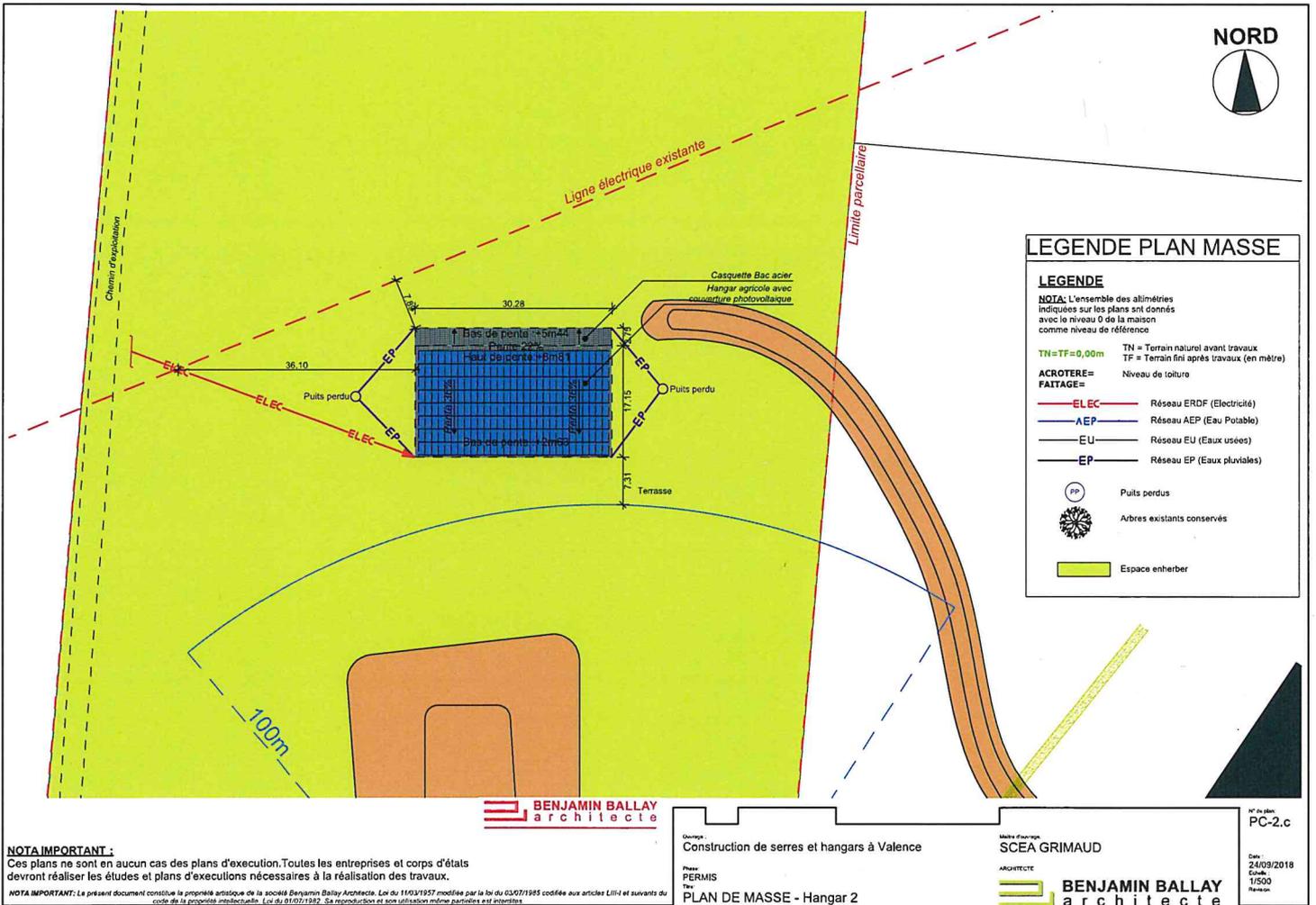
**NOTA IMPORTANT :**  
 Ces plans ne sont en aucun cas des plans d'exécution. Toutes les entreprises et corps d'états devront réaliser les études et plans d'exécutions nécessaires à la réalisation des travaux.

NOTA IMPORTANT: Le présent document constitue la propriété artistique de la société Benjamin Ballay Architecte, Loi du 11/03/1957 modifiée par la loi du 03/07/1995 codifiée aux articles L111-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle. Loi du 11/03/1957. Sa reproduction et son utilisation même partielle est interdite.

Objet : Construction de serres et hangars à Valence  
 Phase : PERMIS  
 Titre : PLAN DE MASSE - Hangar 1

Maitre d'ouvrage : SCEA GRIMAUD  
 ARCHITECTE : **BENJAMIN BALLAY**  
 architecte

N° de plan : PC-2.b  
 Date : 24/09/2018  
 Echelle : 1/500  
 Niveau :



**LEGENDE PLAN MASSE**

**LEGENDE**

**NOTA:** L'ensemble des altimétries indiquées sur les plans snt données avec le niveau 0 de la maison comme niveau de référence

TN=TF=0,00m    TN = Terrain naturel avant travaux  
 TF = Terrain fini après travaux (en mètre)

ACROTÈRE= Niveau de toiture

FALTAÏGÈ= Niveau de toiture

**ELEC**    Réseau ERDF (Electricité)

**AEP**    Réseau AEP (Eau Potable)

**EU**    Réseau EU (Eaux usées)

**EP**    Réseau EP (Eaux pluviales)

**PP**    Puits perdus

   Arbres existants conservés

   Espace enherbé

**NOTA IMPORTANT :**  
 Ces plans ne sont en aucun cas des plans d'exécution. Toutes les entreprises et corps d'états devront réaliser les études et plans d'exécution nécessaires à la réalisation des travaux.

NOTA IMPORTANT: Le présent document constitue la propriété artistique de la société Benjamin Ballay Architecte. Loi du 11/03/1957 modifiée par la loi du 03/07/1985 codifiée aux articles L114 et suivants du code de la propriété intellectuelle. Loi du 01/07/1987. Sa reproduction et son utilisation même partielle est interdite.

**BENJAMIN BALLAY**  
 architecte

Objet: Construction de serres et hangars à Valence

Phase: PERMIS

Titre: PLAN DE MASSE - Hangar 2

Maitre d'ouvrage: SCEA GRIMAUD

ARCHITECTE: **BENJAMIN BALLAY**  
 architecte

N° du plan: PC-2.c

Date: 24/09/2018

Echelle: 1/500

Version:

**LEGENDE**

**NOTA:** L'ensemble des altimétries indiquées sur les plans ont été données avec le niveau 0 de la maison comme niveau de référence

TN = TF = 0,00m TN = Terrain naturel avant travaux  
TF = Terrain fini après travaux (en mètre)

ACROTÈRE = Niveau de toiture

- ELEC Réseau ERDF (Electricité)
- AEP Réseau AEP (Eau Potable)
- EU Réseau EU (Eaux usées)
- EP Réseau EP (Eaux pluviales)

-  Puits perdus
-  Arbres existants conservés

 Espace enherbé

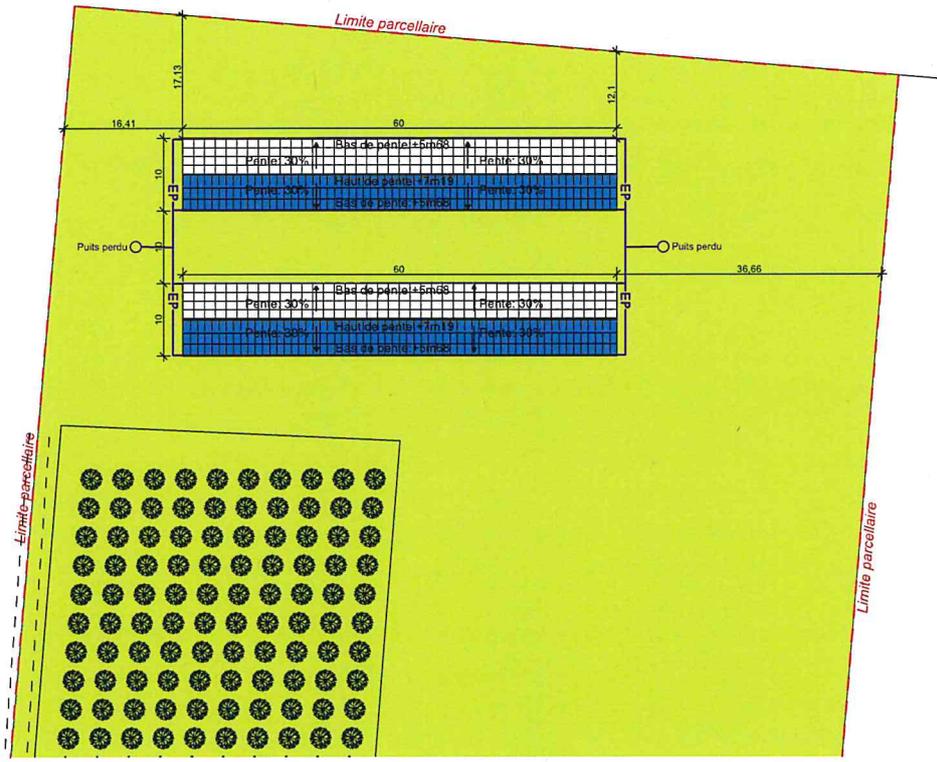
**NORD**



**NOTA IMPORTANT :**

Ces plans ne sont en aucun cas des plans d'exécution. Toutes les entreprises et corps d'états devront réaliser les études et plans d'exécutions nécessaires à la réalisation des travaux.

**NOTA IMPORTANT :** Le présent document constitue la propriété artistique de la société Benjamin Ballay Architecte. Loi du 1103/1957 modifiée par la loi du 03/07/1985 codifiée aux articles L111-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle. Loi du 01/07/1987. Sa reproduction et son utilisation même partielle est interdite.



**BENJAMIN BALLAY**  
architecte

Objet :  
Construction de serres et hangars à Valence

Phase :  
PERMIS

Tier :  
PLAN DE MASSE - Serre

Maitre d'ouvrage :  
SCEA GRIMAUD

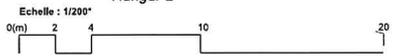
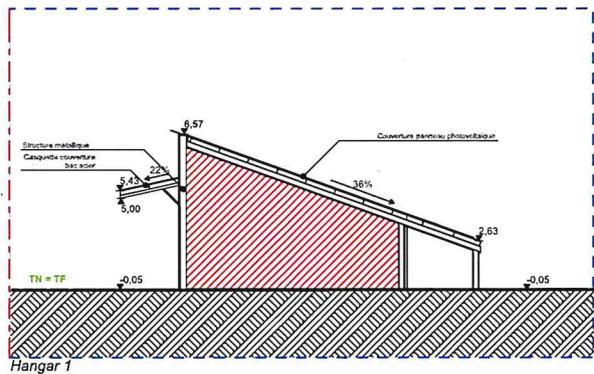
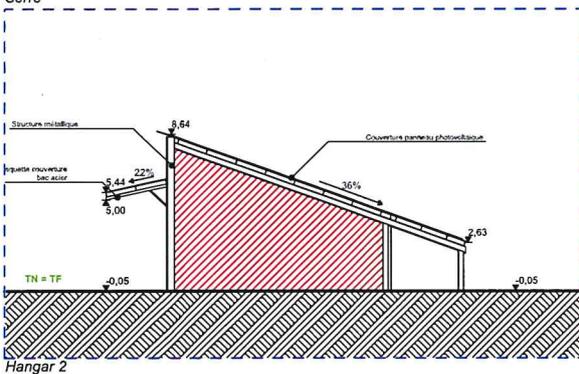
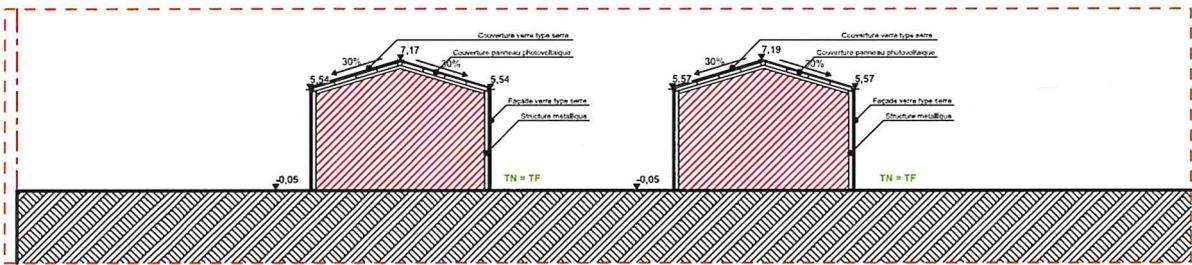
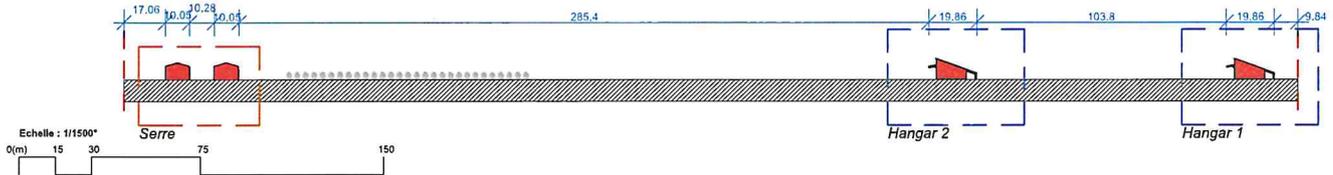
ARCHITECTE :  
**BENJAMIN BALLAY**  
architecte

N° de plan :  
PC-2.d

Date :  
24/09/2018

Echelle :  
1/500

Version :



**BENJAMIN BALLAY**  
architecte

**NOTA IMPORTANT :**

Ces plans ne sont en aucun cas des plans d'exécution. Toutes les entreprises et corps d'états devront réaliser les études et plans d'exécutions nécessaires à la réalisation des travaux.

**NOTA IMPORTANT:** Le présent document constitue la propriété artistique de la société Benjamin Ballay Architecte. Loi du 11/03/1957 modifiée par la loi du 03/07/1985 codifiée aux articles L111 et suivants du code de la propriété intellectuelle. Loi du 01/07/1987, sa reproduction et son utilisation même partielle est interdite.

Objet: Construction de serres et hangars à Valence

Maitre d'ouvrage: SCEA GRIMAUD  
Architecte: **BENJAMIN BALLAY** architecte  
PLAN EN COUPE

Maitre d'ouvrage: SCEA GRIMAUD

Architecte: **BENJAMIN BALLAY** architecte

N° du plan: PC-3

Date: 24/09/2018  
Cote:   
Remarque:

## PRESENTATION DU PROJET

Le projet prévoit la construction de quatre bâtiments couverts et clos en construction métallique. Deux hangars à vocation de stockage agricole, et deux serres à vocation de production agricole.

## PRESENTATION DE L'ETAT INITIAL DU TERRAIN

Le terrain se situe sur le chemin de Thodure, sur la commune de VALENCE (26). Aujourd'hui il n'existe pas de bâtiment sur la parcelle.

Il s'agit de la parcelle n° 50 repérée en zone ZK du cadastre. Cette parcelle est d'une surface de 55 145 m<sup>2</sup> et se situe en zone agricole au PLU. L'environnement est faiblement bâti et constitué principalement de bâtiments agricoles à structure métallique et bardage bois. Le logement de l'exploitant se trouve également à côté de la parcelle.

Un champs d'abres fruitiers occupe une petite partie de la parcelle au nord. Le reste du terrain est un champ non exploité au milieu duquel se trouve une butte de terre d'environ 40 mètres de diamètre et de 6,5 mètre de hauteur. La parcelle est coupée en son centre par une ligne électrique.

Un seul accès agricole existe depuis le chemin de Thodure.

## DESCRIPTION DU PROJET

### Aménagement du terrain :

Le terrain naturel sera maintenu dans son état d'origine, le niveau du sol en terre sera donc conservé (cf PC3). Seul des engins agricoles sont prévus de circuler (stockage sous hangars projetés), donc aucun chemin n'est prévu ainsi la perméabilité du sol ne sera pas modifiée.

### Implantation et volume des constructions :

Le projet prévoit la construction de quatre bâtiments sur la parcelle.

- Un premier hangar de stockage est implanté au sud de la parcelle, à environ 9 mètres au plus proche de la limite sur domaine public. Il s'agira d'une construction métallique couverte d'une toiture monopans (pente 36%) et d'une casquette de 2.8m au nord: le pan sud sera recouvert de panneaux photovoltaïques.
- Un second hangar de stockage est implanté au centre de la parcelle, à environ 33 mètres au plus proche d'une la limite séparative, à 35 mètres du poteau électrique et environ 7 mètres de la ligne électrique. Il s'agira d'une construction métallique couverte d'une toiture monopans (pente 36%) et d'une casquette de 2.8 m au nord: le pan sud sera recouvert de panneaux photovoltaïques.
- Deux serres identiques agricoles sont implantées au nord de la parcelle, à environ 12 mètres au plus proche de la limite séparative. Il s'agira d'une construction métallique couverte d'une toiture deux pans (pente 30%) en verre; les pans sud seront recouverts de panneaux photovoltaïques. Les deux serres de 60 mètres de longueur chacune seront implantées parallèles et alignées l'une et l'autre.

### Traitement des limites :

Les limites existantes seront conservées sans modification. A noter que aucune limite n'est matérialisée aujourd'hui.

### Matériaux et couleurs :

Les hangars seront habillés en façade avec un bardage bois de teinte gris très sombre, et couvert par un bac acier RAL 9007 ou des panneaux photovoltaïques en fonction de l'orientation. Les serres seront constituées de vitrage en façade et en toiture (ou des panneaux photovoltaïques en fonction de l'orientation).

### Traitement des espaces libres :

Les espaces libres sont prévus d'être conservés en l'état (cf PC2)

### Accès :

L'accès se fera depuis la parcelle voisine qui appartient au propriétaire.

### Raccordement aux réseaux :

Les quatre bâtiments sont raccordés à l'électricité (cf PC2). Plusieurs puits perdus seront réalisés et dimensionnés pour récolter les eaux de toitures.(cf PC2)

### Photovoltaïque :

Le pan Sud de la toiture de chacun des bâtiments sera couvert de panneaux photovoltaïques (Puissance total: 300 Kwc)

Puissance souscrite: 100KVA - Nota: demande formulée à part auprès d'ENEDIS pour production par panneaux photovoltaïques.

 **BENJAMIN BALLAY**  
architecte

### NOTA IMPORTANT :

Ces plans ne sont en aucun cas des plans d'exécution. Toutes les entreprises et corps d'états devront réaliser les études et plans d'exécutions nécessaires à la réalisation des travaux.

NOTA IMPORTANT: Le présent document constitue la propriété artistique de la société Benjamin Ballay Architecte. Loi du 11/03/1957 modifiée par la loi du 03/07/1985 codifiée aux articles L111-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle. Loi du 01/07/1982. Sa reproduction et son utilisation même partielle est interdite.

Objet :  
Construction de serres et hangars à Valence

Phase:  
PERMIS

De:

NOTICE DESCRIPTIVE

Maitre d'ouvrage:  
SCEA GRIMAUD

ARCHITECTE

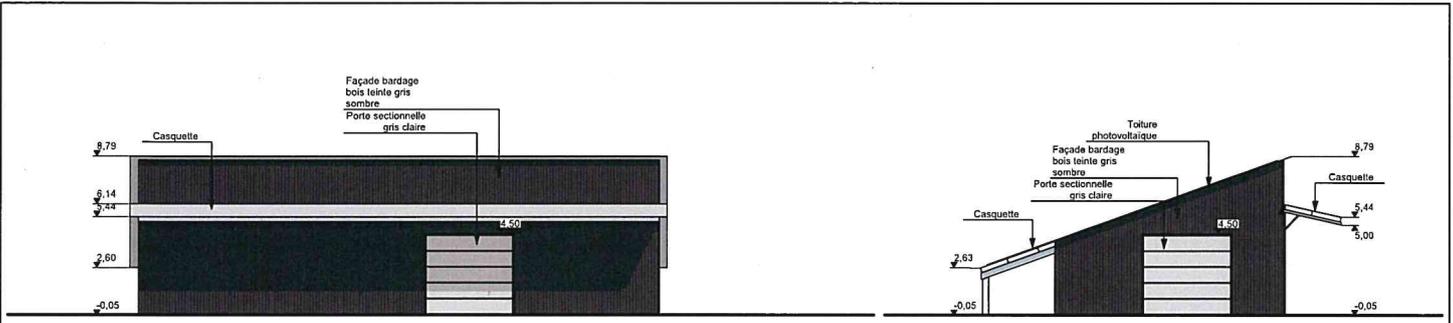
 **BENJAMIN BALLAY**  
architecte

N° de plan:  
PC-4

Date:  
24/09/2018

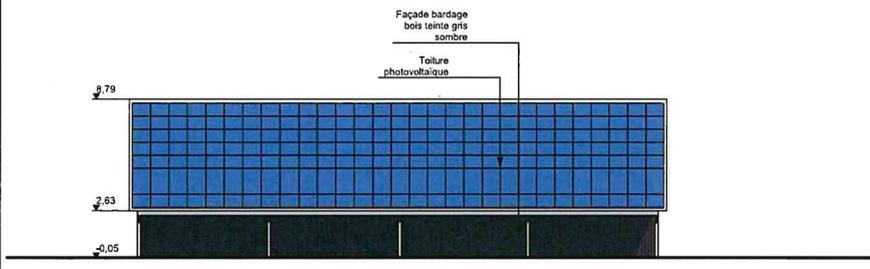
Conté:

Revisé:

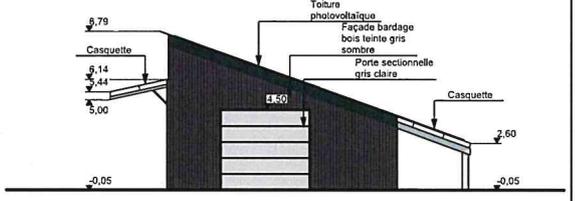


FACADE NORD

FACADE EST



FACADE SUD



FACADE OUEST

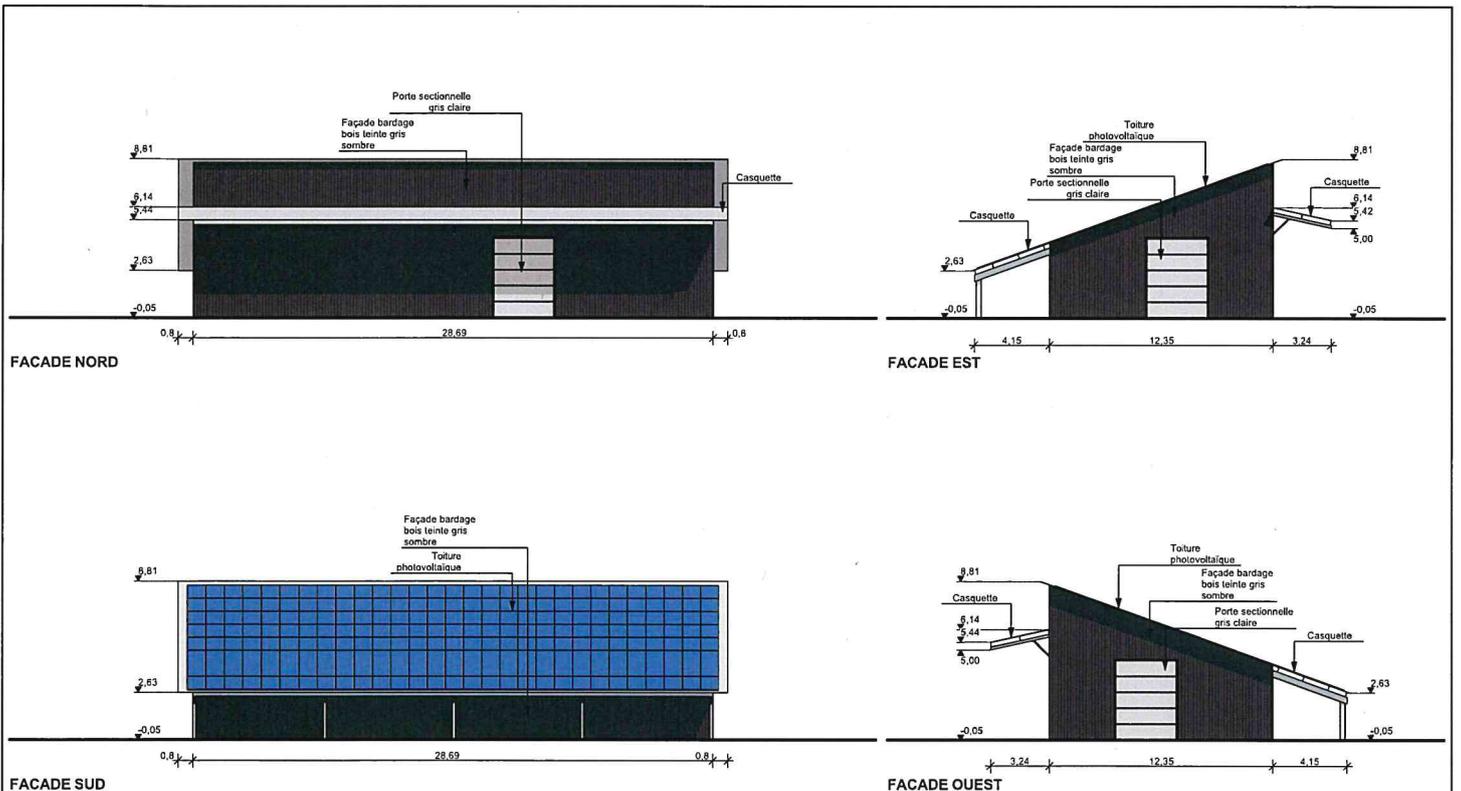
**NOTA IMPORTANT :**  
 Ces plans ne sont en aucun cas des plans d'exécution. Toutes les entreprises et corps d'états devront réaliser les études et plans d'exécution nécessaires à la réalisation des travaux.  
**NOTA IMPORTANT:** Le présent document constitue la propriété artistique de la société Benjamin Ballay Architecte. Loi du 11/03/1957 modifiée par la loi du 03/07/1985 codifiée aux articles L1114 et suivants du code de la propriété intellectuelle. Loi du 01/07/1987. Sa reproduction et son utilisation même partielle est interdite.



0(m) 2 4 10 20  
 Concept  
 Construction de serres et hangars à Valence  
 Plans  
 PERMIS  
 The  
**PLAN DES FACADES - Hangar 1**

Milly d'Angeles  
**SCEA GRIMAUD**  
 ARCHITECTE  
 **BENJAMIN BALLAY**  
 architecte

N° de plan  
**PC-5a**  
 Date  
 24/09/2018  
 Cote  
 1/200  
 Niveau



**NOTA IMPORTANT :**  
 Ces plans ne sont en aucun cas des plans d'exécution. Toutes les entreprises et corps d'états devront réaliser les études et plans d'exécutions nécessaires à la réalisation des travaux.

NOTA IMPORTANT: Le présent document constitue la propriété artistique de la société Benjamin Ballay Architecte. Loi du 11/03/1957 modifiée par la loi du 03/07/1985 codifiée aux articles L111-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle. Loi du 01/07/1987. Sa reproduction et son utilisation même partielle est interdite.



0(m) 1 2 5 10

Objet: Construction de serres et hangars à Valence

Phase: PERMIS

Nom: PLAN DES FACADES - Hangar 2

Maitre d'ouvrage: SCEA GRIMAUD

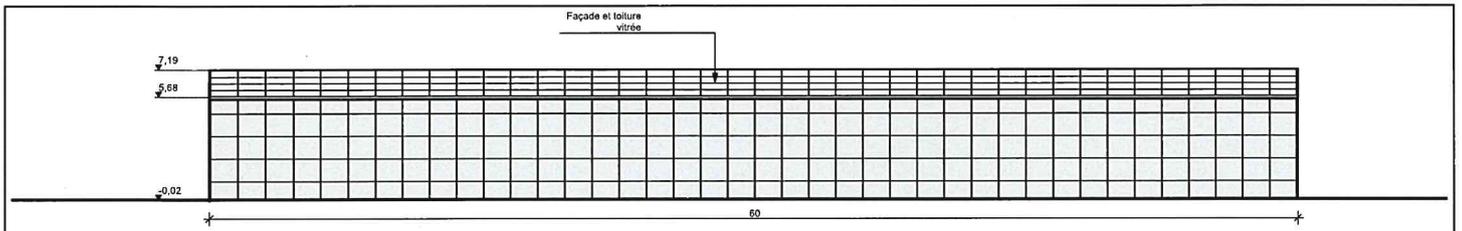
ARCHITECTE: BENJAMIN BALLAY architecte

N° de plan: PC-5b

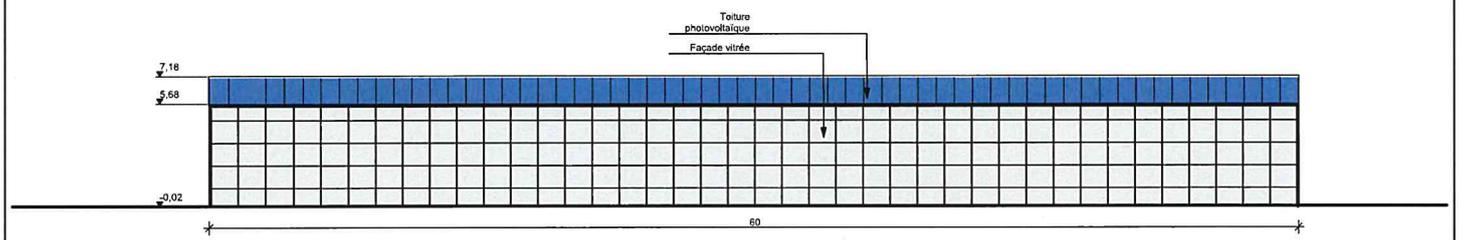
Date: 24/09/2018

Échelle: 1/200

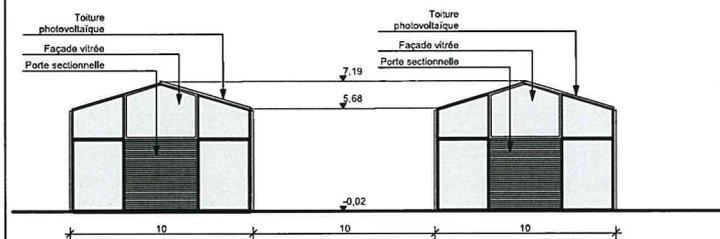
Révision:



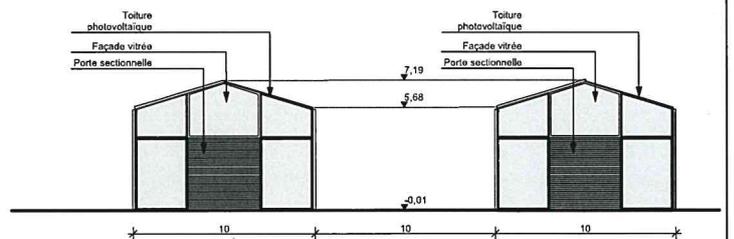
FACADE NORD



FACADE SUD



FACADE EST



FACADE OUEST

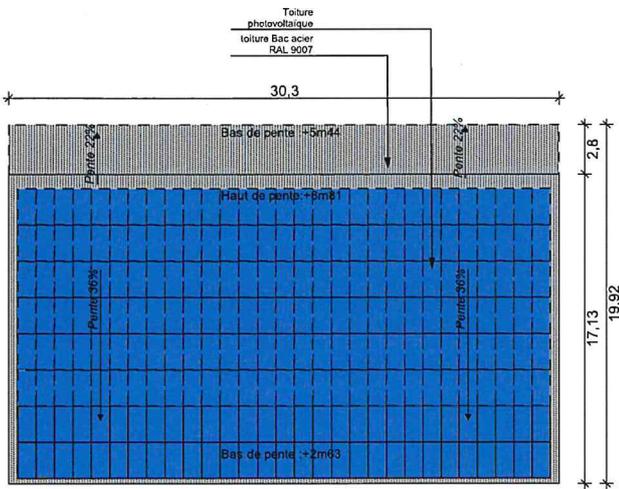
**BENJAMIN BALLAY**  
architecte

**NOTA IMPORTANT :**  
Ces plans ne sont en aucun cas des plans d'exécution. Toutes les entreprises et corps d'états devront réaliser les études et plans d'exécution nécessaires à la réalisation des travaux.  
NOTA IMPORTANT: Le présent document constitue la propriété artistique de la société Benjamin Ballay Architecte. Loi du 11/03/1957 modifiée par la loi du 03/07/1985 codifiée aux articles L1114 et suivants du code de la propriété intellectuelle - Loi du 01/07/1982 - Sa reproduction et son utilisation même partielle est interdite.

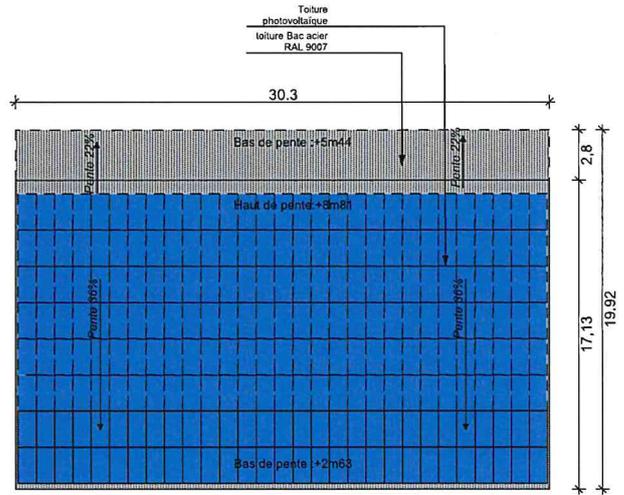
0(m) 1 2 5 10  
 Ouvrage :  
 Construction de serres et hangars à Valence  
 Phase :  
 PERMIS  
 Titre :  
 PLAN DES FACADES - Serre

Maitre d'ouvrage :  
**SCEA GRIMAUD**  
 ARCHITECTE  
**BENJAMIN BALLAY**  
 architecte

N° de plan :  
 PC-5c  
 Date :  
 24/09/2018  
 Caille :  
 1/200  
 Revision :



Bâtiment Sud



Bâtiment Nord

**BENJAMIN BALLAY**  
architecte



**NOTA IMPORTANT :**

Ces plans ne sont en aucun cas des plans d'exécution. Toutes les entreprises et corps d'états devront réaliser les études et plans d'exécutions nécessaires à la réalisation des travaux.

NOTA IMPORTANT: Le présent document constitue la propriété artistique de la société Benjamin Ballay Architecte. Loi du 11/03/1957 modifiée par la loi du 03/07/1985 codifiée aux articles L111-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle. Loi du 01/07/1987. Sa reproduction et son utilisation même partielle est interdite.

0(m) 1 2 5 10

Objet:  
Construction de serres et hangars à Valence

Phase:  
PERMIS

Titre:  
PLAN DES TOITURES - Hangar

Maitre d'ouvrage  
**SCEA GRIMAUD**

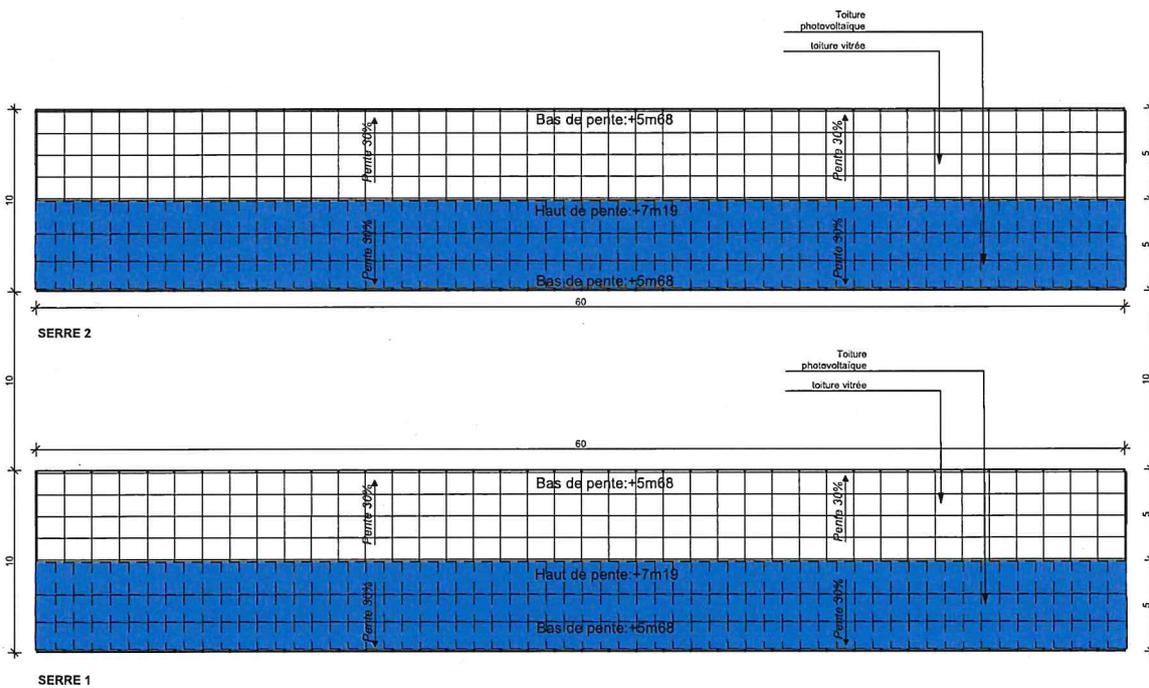
ARCHITECTE  
**BENJAMIN BALLAY**  
architecte

N° de plan:  
PC-5d

Date:  
24/09/2018

Echelle:  
1/200

Remarque:



**BENJAMIN BALLAY**  
architecte



0(m) 1 2 5 10

Objet :  
Construction de serres et hangars à Valence

Phase :  
PERMIS

Titre :  
PLAN DES TOITURES - Serre

Maitre d'ouvrage :  
**SCEA GRIMAUD**

ARCHITECTE :  
**BENJAMIN BALLAY**  
architecte

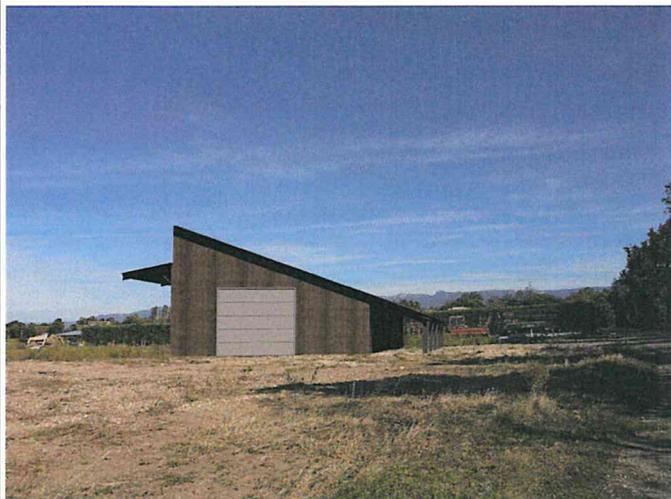
N° de plan :  
PC-5e

Date :  
24/09/2018  
Cahier :  
1/200  
Version :

**NOTA IMPORTANT :**

Ces plans ne sont en aucun cas des plans d'exécution. Toutes les entreprises et corps d'états devront réaliser les études et plans d'exécutions nécessaires à la réalisation des travaux.

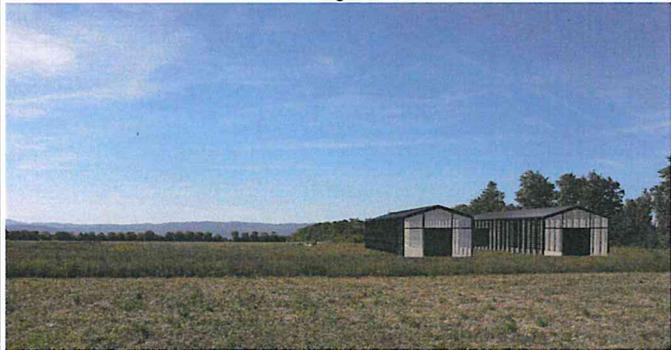
NOTA IMPORTANT: Le présent document constitue la propriété artistique de la société Benjamin Ballay Architecte. Loi du 1102/1957 modifiée par la loi du 03/07/1985 codifiée aux articles L111 et suivants du code de la propriété intellectuelle. Loi du 01/07/1987. Sa reproduction et son utilisation même partielle est interdite.



VUE DEPUIS LE CHEMIN DE THORDURE: Hangar 1



VUE DEPUIS LE CHEMIN DE THORDURE: Hangar 2 + serres



VUE DEPUIS LA PARCELLE VOISINE AU NORD: Serres

**BENJAMIN BALLAY**  
architecte

**NOTA IMPORTANT :**

Ces plans ne sont en aucun cas des plans d'exécution. Toutes les entreprises et corps d'états devront réaliser les études et plans d'exécutions nécessaires à la réalisation des travaux.

NOTA IMPORTANT: Le présent document constitue la propriété artistique de la société Benjamin Ballay Architecte. Loi du 11/03/1957 modifiée par la loi du 03/07/1985 codifiée aux articles L111-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle. Loi du 01/07/1982. Sa reproduction et son utilisation même partielle est interdite.

Objet:  
Construction de serres et hangars à Valence

Phase:  
PERMIS  
Titre:  
INSERTION

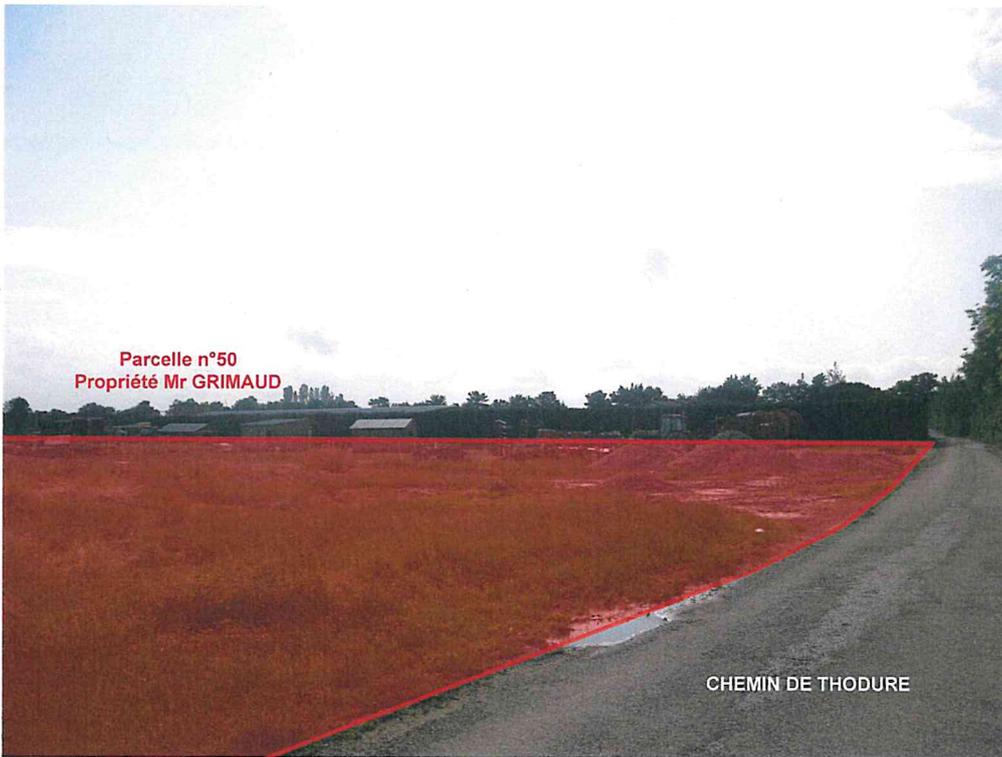
Maitre d'ouvrage:  
SCEA GRIMAUD

ARCHITECTE  
**BENJAMIN BALLAY**  
architecte

N° de plan:  
PC-6

Date:  
24/09/2018

Chelle:  
Réalisation



Parcelle n°50  
Propriété Mr GRIMAUD

CHEMIN DE THODURE

 **BENJAMIN BALLAY**  
architecte

**NOTA IMPORTANT :**

Ces plans ne sont en aucun cas des plans d'exécution. Toutes les entreprises et corps d'états devront réaliser les études et plans d'exécutions nécessaires à la réalisation des travaux.

NOTA IMPORTANT: Le présent document constitue la propriété artistique de la société Benjamin Ballay Architecte. Loi du 11/03/1957 modifiée par la loi du 03/07/1985 codifiée aux articles L111-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle. Loi du 01/07/1987. Sa reproduction et son utilisation même partielles sont interdites.

Objet:  
Construction de serres et hangars à Valence  
Phase:  
PERMIS  
Titre:  
VUE DE PRES

Maitre d'ouvrage:  
**SCEA GRIMAUD**  
ARCHITECTE:  
 **BENJAMIN BALLAY**  
architecte

N° de plan:  
PC-7

Date:  
24/09/2018  
Echelle:  
Région:



 **BENJAMIN BALLAY**  
architecte

**NOTA IMPORTANT :**

Ces plans ne sont en aucun cas des plans d'exécution. Toutes les entreprises et corps d'états devront réaliser les études et plans d'exécution nécessaires à la réalisation des travaux.

NOTA IMPORTANT: Le présent document constitue la propriété artistique de la société Benjamin Ballay Architecte. Loi du 11/03/1957 modifiée par la loi du 03/01/1985 codifiée aux articles L111 et suivants du code de la propriété intellectuelle. Loi du 01/07/1982. Sa reproduction et son utilisation même partielle est interdites.

Objet:  
Construction de serres et hangars à Valence

Phase:  
PERMIS  
Site:  
VUE DE LOIN

Nom d'usage:  
SCEA GRIMAUD

ARCHITECTE  
 **BENJAMIN BALLAY**  
architecte

N° de plan:  
PC-8

Date:  
24/09/2018  
Echelle:  
Randon.